

Présidence	:	Schnyder Jacques
Membres	:	Affolter Vincent, Alves Florence, Berberat Cédric, Bigler Frank, Blanchard Laurent, Charpié Eric, Curty Nicolas, Devaux Julien, Diaz José, Flotron Pascal, Fromageat Nolwenn, Lauper Ursula, Mérillat Emy, Monnerat Matilde, Mornod Christophe, Noirjean Jean-Charles, Ochsenbein Maxime, Raetzo Ismaël, Salerno Patricia, Sassi Sebastien, Schindler Christine, Utermann Marc, Viloz Franco, Weber Loïc, Weibel Denis
Secrétaire PV	:	Bassin Michael
1ère Vice-Présidente	:	Bouchat Julie
2ème Vice-Présidente	:	Doriot Géraldine
Scrutateurs	:	Charpilloz Eric, Moeschler Cédric
Excusé	:	Lenweiter Thierry
Lieu et début séance	:	Salle communale, Malleray / 19h00

## 1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge et appel

### 01.0303 Sessions

#### Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Raetzo Pierre-Michel, Vice-maire; Mohni Ismaël, Braun Monnerat Joëlle, Blaesi Stève, Furer Josian, Affolter Grégory, conseillers communaux.

**M. Eric Charpié, doyen d'âge**, salue les membres de l'exécutif, du législatif, de l'administration, les représentants de la presse et les membres du public. Il excuse M. Thierry Lenweiter, secrétaire communal.

Il constate que cette séance a été convoquée selon le règlement du Conseil général, par publication dans la Feuille officielle du district de Moutier et par convocations personnelles. La séance est ainsi légalement constituée. M. Eric Charpié la déclare ouverte.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil général, la première partie de la séance est présidée par le doyen d'âge qui désigne deux scrutateurs provisoires. M. Eric Charpié propose Mme Patricia Salerno et M. Sebastien Sassi. Personne ne s'y oppose. Mme Salerno et M. Sassi viennent devant.

M. Eric Charpié rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire en utilisant les termes suivants au début de leur intervention: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

M. Eric Charpié rappelle que les textes des interventions sont dans la mesure du possible à remettre par courriel au secrétaire adjoint pour la retranscription des débats dans le procès-verbal.

M. Eric Charpié indique que les membres du Conseil général qui souhaitent déposer une motion, un postulat, une interpellation, une question écrite ou une question orale doivent le faire jusqu'en début de séance. Il demande s'il y a encore des dépositions. Une question orale et une motion ont été déposées. M. Eric Charpié clôt le registre des dépositions.

M. Eric Charpié rappelle que les votes à main levée doivent se faire de manière distincte en levant la carte jaune. A la demande de 5 membres, le vote peut se faire par bulletin secret ou appel nominal.

M. Eric Charpié indique que cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal. Les personnes qui ne souhaitent pas que leur nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet sont priées de s'annoncer. Personne ne s'annonce.

M. Eric Charpié constate que, selon la liste des présences, 30 membres sont présents. Le quorum est atteint.

M. Eric Charpié indique que l'ordre du jour ne peut être modifié que par le Conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue.

L'ordre du jour se présente ainsi:

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge et appel
2. Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2022
3. Election du Bureau du Conseil général pour l'année 2023
  - a) du Président
  - b) du 1<sup>er</sup> Vice-Président
  - c) du 2<sup>ème</sup> Vice-Président
  - d) de deux scrutateurs
4. Election des membres de la Commission de gestion et de surveillance
5. Election des membres de la Commission scolaire
6. Election des membres de la Commission Bien Vivre à Valbirse
7. Election de l'organe de révision des comptes
8. Réponse à la motion 2022/01 « Sécurité des écoliers aux passages pour piétons »
9. Prendre connaissance du décompte final de la rénovation de la halle de gymnastique de l'ESMA
10. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11
11. Informations du Conseil communal
12. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
13. Questions orales

M. Eric Charpié informe avoir reçu deux demandes de modifications de l'ordre du jour, de la part de M. Franco Viloz (Liste libre) pour l'ajout d'un point Résolution « Et maintenant ? » ainsi que de M. Nicolas Curty (PLR et sympathisants) pour l'ajout d'un point Déclarations de principe des groupes. Il demande s'il y a d'autres demandes de modifications. Tel n'est pas le cas. M. Eric Charpié propose de mettre ces deux points après les élections, soit en points 8 (Déclarations de principe des groupes) et 9 (Résolution). Les points suivants seront décalés. Il passe au vote.

**DÉCISION:** Les deux demandes de modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.

## 2. Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2022

### 01.0351 Procès-verbaux

**M. Eric Charpié, doyen d'âge,** demande si le procès-verbal du 21 novembre 2022 appelle des modifications. Tel n'est pas le cas. Il passe au vote.

**DÉCISION:** Le procès-verbal du 21 novembre 2022 est accepté par 25 voix et 5 abstentions.

### 3. Election du Bureau du Conseil général pour l'année 2023

#### 01.0341 Bureau du Conseil général

##### a) du Président

##### b) du 1<sup>er</sup> Vice-Président

##### c) du 2<sup>ème</sup> Vice-Président

##### d) de deux scrutateurs

**M. Eric Charpié, doyen d'âge,** indique que l'élection du président a donné quelques sueurs froides. Mais une proposition a été faite aujourd'hui, à savoir de la part du Groupe PLR et sympathisants qui propose M. Jacques Schnyder. M. Eric Charpié demande s'il y a d'autres candidats. Tel n'est pas le cas. M. Eric Charpié passe au vote.

**DÉCISION (3a):** M. Jacques Schnyder (PLR et sympathisants) est élu président du Conseil général pour 2023, par 29 voix et 1 abstention.

Il félicite le nouveau président et l'invite à venir devant pour présider la suite de la séance.

**M. Jacques Schnyder, Président,** fait cette déclaration: "Je remercie les membres du Conseil général pour mon élection. Et comme notre doyen l'a fait, je salue le Maire, les membres du Conseil communal, les représentants de la presse et également les membres du public. J'ai accepté de prendre ce poste de président que personne ne voulait car il est un des rouages importants de notre démocratie. La population de Valbirse nous a élus pour que nous fassions fonctionner le Conseil général correctement ainsi que ses commissions. Donc merci d'avance à toutes et tous pour votre engagement et au travail!"

M. Jacques Schnyder passe à l'élection de la 1<sup>ère</sup> vice-présidence du Conseil général pour 2023. Il indique que le Groupe HSV propose Mme Julie Bouchat. Il ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions ou des remarques. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION (3b):** Mme Julie Bouchat (HSV) est élue 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Conseil général pour 2023, par 29 voix et 1 abstention.

M. Jacques Schnyder félicite Mme Julie Bouchat et l'invite à venir devant.

M. Jacques Schnyder passe à l'élection de la 2<sup>e</sup> vice-présidence du Conseil général pour 2023. Il indique que le Groupe Liste libre propose Mme Géraldine Doriot. Il ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions ou des remarques. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION (3c):** Mme Géraldine Doriot (Liste libre) est élue 2<sup>e</sup> vice-présidente du Conseil général pour 2023, par 29 voix et 1 abstention.

M. Jacques Schnyder félicite Mme Géraldine Doriot et l'invite à venir devant.

M. Jacques Schnyder passe à l'élection des deux scrutateurs pour 2023. Il indique avoir reçu deux propositions, à savoir M. Eric Charpilloz (PS et sympathisants) ainsi que M. Cédric Moeschler (UDC et sympathisants). Il ouvre la discussion et demande s'il y a d'autres propositions

ou des remarques. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote. Il propose une élection en bloc.

**DÉCISION (3d):** M. Eric Charpiloz (PS et sympathisants) et M. Cédric Moeschler (UDC et sympathisants) sont élus scrutateurs du Conseil général pour 2023, par 28 voix et 2 abstentions.

M. Jacques Schnyder félicite MM. Eric Charpiloz et Cédric Moeschler. Il les invite à venir devant. Les deux scrutateurs provisoires peuvent ainsi regagner leur place. M. Jacques Schnyder constate que le Bureau 2023 est constitué.

## 4. Election des membres de la Commission de gestion et de surveillance

### 01.0501 Commissions permanentes

**M. Jacques Schnyder, Président,** donne quelques informations réglementaires. Il rappelle que selon l'art. 1 du Règlement concernant les commissions communales, le Conseil général nomme, en accordant à chaque groupe une représentation proportionnelle au nombre de suffrages recueillis à la dernière élection du Conseil général, les commissions permanentes du Conseil général. Le Conseil communal n'est pas représenté au sein de la Commission de gestion et de surveillance (CGS).

La CGS compte sept membres. Les propositions suivantes ont été faites : Vincent Affolter (PLR & symp), Nolwenn Fromaigeat (PLR & symp), Selena Metthez (Liste libre), Eric Charpié (PS & symp), Christophe Mornod (UDC & symp), Denis Weibel (UDC & symp), Julie Bouchat (HSV).

M. Jacques Schnyder ouvre la discussion. Il demande s'il y a d'autres propositions ou des remarques. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** Vincent Affolter (PLR & symp), Nolwenn Fromaigeat (PLR & symp), Selena Metthez (Liste libre), Eric Charpié (PS & symp), Christophe Mornod (UDC & symp), Denis Weibel (UDC & symp), Julie Bouchat (HSV) sont élus à la Commission de gestion et de surveillance, par 29 voix et 1 abstention.

Le Président félicite les élus.

## 5. Election des membres de la Commission scolaire

### 01.0501 Commissions permanentes

**M. Jacques Schnyder, Président,** rappelle que la Commission scolaire compte sept membres, à savoir six membres élus par le Conseil général et un membre désigné par le Conseil communal (le responsable du dicastère).

Les propositions suivantes ont été faites : Marc Utermann (PLR & symp), Emy Mérillat (PLR & symp), Sebastien Sassi (Liste libre), Françoise Girod (PS & symp), Christophe Mornod (UDC & symp) et Ursula Lauper (UDC & symp). Le conseiller communal en charge des écoles fait partie d'office de la commission, il s'agit de M. Pierre-Michel Raetzo (HSV).

M. Jacques Schnyder ouvre la discussion. Il demande s'il y a d'autres propositions ou des remarques. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote. Il propose d'élire la commission en bloc.

**DÉCISION:** Marc Utermann (PLR & symp), Emy Mérillat (PLR & symp), Sebastien Sassi (Liste libre), Françoise Girod (PS & symp), Christophe Mornod (UDC & symp) et Ursula Lauper (UDC & symp) sont élus à la Commission scolaire, ceci à l'unanimité.

Le Président félicite les élus.

## 6. Election des membres de la Commission Bien Vivre à Valbirse

### 01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

**M. Jacques Schnyder, Président,** rappelle que selon l'art. 4 du Cahier des tâches de la commission non-permanente Bien Vivre à Valbirse, la CBVV est composée de 7 membres au minimum, sortis de la scolarité obligatoire et domiciliés dans la commune, dont au moins 1 représentant par village et un membre du Conseil Général. Selon l'art. 3 alinéa 2, la nomination des membres est officialisée par une décision du Conseil général une fois par législature.

Les propositions suivantes ont été faites : Frank Bigler (CG PS et symp, sortant), Sylvie Bexkens (sortante), Jessie Cognis (sortante), Ana Fernandes da Conceição (sortante), Joanne Hurter Zurbuchen (sortante), William Payen (sortant), Jean-Daniel Renggli (sortant), Stéphane Heimann (sortant), Flavio Pedroza (nouveau), Florence Alves (CG PLR et symp, nouvelle), Matilde Monnerat (CG HSV, nouvelle) et Murielle Chevrolet (proposée par Liste libre, nouvelle).

M. Jacques Schnyder ouvre la discussion. Il demande s'il y a d'autres propositions ou des remarques.

**M. Frank Bigler, actuel membre de la CBVV,** donne quelques informations pour présenter Flavio Pedroza, qui est nouveau et qui ne fait pas partie du Conseil général. M. Pedroza est père de famille, domicilié à Valbirse depuis longtemps et grand sportif.

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande si la parole est encore demandée. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote. Il propose de voter la commission en bloc.

**DÉCISION:** Frank Bigler, Sylvie Bexkens, Jessie Cognis, Ana Fernandes da Conceição, Joanne Hurter Zurbuchen, William Payen, Jean-Daniel Renggli, Stéphane Heimann, Flavio Pedroza, Florence Alves, Matilde Monnerat et Murielle Chevrolet sont élus à la Commission Bien Vivre à Valbirse à l'unanimité.

M. Jacques Schnyder félicite les élus.

## 7. Election de l'organe de vérification des comptes

### 08.0141 Vérification des comptes

**M. Jacques Schnyder, Président**, rappelle que, selon l'article 62 du Règlement d'organisation, le Conseil général élit l'organe de révision des comptes pour une période de 4 ans. Il donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Grégory Affolter.

**M. Grégory Affolter, conseiller communal**, indique que l'organe de vérification actuel est la fiduciaire Soresa, avec qui tout se passe bien, raison pour laquelle le Conseil communal propose de poursuivre avec Soresa SA.

**M. Jacques Schnyder, Président**, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** La société Soresa SA est élue en qualité d'organe de vérification des comptes pour une période de quatre ans, soit 2023-2026, ceci à l'unanimité.

## 8. Déclarations de principe des groupes

### 01.0331 Propositions

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande si des groupes souhaitent faire une déclaration.

**M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants**, fait cette déclaration : "Les entretiens de Watteville sont, au niveau fédéral, une rencontre régulière entre l'exécutif et les partis gouvernementaux pour discuter des sujets d'actualité dans le but de faciliter la recherche de consensus. Je cite cet exemple de fonctionnement pour introduire le constat suivant :

Par rapport aux deux dernières législatures, la dynamique entre le Conseil communal, l'administration communale et le Conseil général pourrait largement être améliorée.

Nous constatons également que lors de la dernière législature, le CG a passé, entre autres, beaucoup de temps à :

- Poser de questions au Conseil communal (parfois utiles, parfois futiles)
- Débattre sur des lignes de règlements
- Voter des objets sans connaître l'impact global de ceux-ci, principalement leurs influences sur les autres projets en cours
- Voter des objets avec de bonnes intentions mais sans réaliser quelles sont les ressources financières et de personnel disponibles.

Pour améliorer la situation, le groupe PLR et sympathisants demande que le programme de législature soit clairement le fil rouge de nos différentes actions.

Pour cela il faut que ce programme soit réalisé avec toutes les parties prenantes, qu'il soit le résultat d'un consensus, que les priorités et le financement de celles-ci soit clairement fixées et, pour que nous puissions tous suivre ce fil rouge, informer régulièrement de l'état d'avancement ou des changements.

Notre vœu est donc, en résumé : que le programme de législature soit travaillé, par exemple lors d'un séminaire spécifique, par le Conseil communal et l'administration communale, ceci en intégrant les représentants des groupes ou partis.

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande si les autres groupes souhaitent répondre. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion et ce point.

## 9. Résolution "Et maintenant?"

### 01.0331 Propositions

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande si l'entrée en matière de ce point est combattue. Tel n'est pas le cas. Il donne la parole à M. Franco Viloz, porte-parole pour la Liste libre. A noter que la résolution "Et maintenant?" avait été déposée en début de séance sur la table des conseillers.

**M. Franco Viloz, Liste libre,** fait cette déclaration : "L'exécutif d'une commune a envers ses citoyens un devoir d'information ; en particulier il doit présenter, développer et défendre les projets qu'il entend concrétiser devant l'instance habilitée à les voter. Le Conseil communal peut et doit donc impérativement participer au débat public.

L'art. 34 de la Constitution fédérale qui ancre le principe de la liberté de vote du citoyen limite l'intervention des autorités. Celles-ci doivent, selon la doctrine donc les auteurs d'ouvrages juridiques, informer mais elles doivent s'abstenir de toute propagande ou d'informations erronées ou tendancieuses. Les informations des autorités, dès que la date du scrutin donc du vote est connue, doivent respecter trois principes : objectivité, transparence et proportionnalité. L'information doit être fiable, complète et exhaustive ; c'est l'objectivité. Le citoyen doit comprendre l'information, si le projet comporte des incertitudes; elles doivent être présentées et développées; c'est la transparence. Et finalement les autorités communales ne sauraient utiliser des fonds publics de manière démesurée ; c'est la proportionnalité.

Quant à la propagande, le Larousse nous dit qu'il s'agit d'une action systématique exercée sur l'opinion publique pour lui faire accepter certaines idées ou doctrines. Lors de la votation sur les bâtiments scolaires dont le résultat clair et net n'est pas l'objet de notre intervention, un recourant, dont les arguments ont été repris sans aucune réserve par la Préfecture, a empêché l'exécutif communal de présenter au corps électoral son projet via deux journées « porte ouverte » et une « foire aux questions ». J'ouvre ici une parenthèse: il s'agissait du plus important projet de la commune de Valbirse; une information sérieuse était indispensable. Mais l'interdiction prononcée est grave. Même très grave car dans cette procédure, on a brutalement fait taire la commune. Je suis certain, quand bien même son contenu ne m'est pas connu, que l'ordonnance préfectorale ne peut pas reprocher au conseil Communal d'avoir enfreint l'objectivité, la transparence ou la proportionnalité puisqu'il a été réduit au silence. Son grief a été de vouloir informer les citoyens.

La seule organisation de ces informations serait des actes de propagande selon le recourant et la Préfecture a donné la suite que vous connaissez à cette allégation. Pourtant la commune est le moteur du projet ; elle seule ou ses représentants sont à même d'expliquer le projet et ses conséquences. Elle doit pouvoir le faire en respectant les trois principes évoqués. Dans cette affaire, le recourant, soutenu sans réserve par la Préfecture, a fait ni plus ni moins qu'un procès d'intention à la commune et la Préfecture n'a absolument pas cherché à savoir en quoi ces deux séances d'information et cette foire aux questions allaient enfreindre les devoirs de réserve de la commune ou être de la propagande (certes l'exécutif allait devoir confirmer que la quotité d'impôt de Valbirse allait être la plus haute du canton ; voilà une merveilleuse propagande). Cette manière de procéder est une atteinte intolérable et inadmissible à la démocratie et elle est digne de régimes politiques peu recommandables. Partout dans le pays on assiste à l'inter-

vention des autorités avant un vote (pensez aux interventions du Conseil fédéral avant une votation et à la participation de ses membres à des émissions du type Arena ou Infrarouge afin d'expliquer et défendre un projet). J'ouvre ici une deuxième parenthèse: pensez à la votation sur la retraite à 65 ans pour tous, nous avons eu un débat entre M. Berset, membre de l'exécutif fédéral, et M. Maillard; M. Berset a défendu son projet, et nous savions ce qu'il allait dire, on pourrait même dire qu'il a fait de la "propagande" pour le projet et personne ne lui a interdit.

Nous avons épluché la presse locale depuis cette triste affaire ; nous avons lu les comptes rendus des assemblées communales ou de conseils généraux. Partout le même procédé, l'exécutif met un projet à l'ordre du jour et le soir de l'assemblée ou du Conseil de ville (St-Imier par exemple) qui devra voter, le responsable du dicastère présente et défend le projet et va même jusqu'à recommander son acceptation. Partout on autorise l'information juste avant de voter. Nous dirions même on la recommande vivement. Partout, sauf à Valbirse suite à ce recours.

Mesdames et Messieurs, au risque de nous répéter, nous trouvons que c'est grave ; c'est même extrêmement grave. Et surtout, cela nous amène à la question: "Et maintenant, à l'avenir, qu'allons-nous faire ?" Comment cette nouvelle assemblée va-t-elle pouvoir sérieusement travailler ? Chaque fois qu'une instance (la population ou nous le Conseil général à Valbirse) sera appelée à voter un projet, l'autorité sera-t-elle muselée et réduite au silence dès la date du vote connue ? J'ouvre une dernière parenthèse : imaginez voter le budget sans explications... Bonne chance! Impensable, incompréhensible, impraticable sérieusement.

Nous souhaitons dès lors savoir quelles démarches le Conseil a entrepris ou entreprendra afin d'éviter un blocage du système et nous l'invitons à nous informer desdites démarches entreprises auprès d'instances compétentes et surtout des résultats obtenus.

Une dernière remarque avant de conclure, nous espérons vivement que l'on ne réponde pas que la pratique ancestrale reste bien évidemment toujours en vigueur et que le vote sur les bâtiments scolaires de Valbirse était un cas isolé et spécial qui recommandait cette pratique hautement restrictive et que, quant à nous, nous qualifions de stalinienne. Malheureusement, nous sommes prêts à parier sur cette réponse. Cette intervention a été lue par un amoureux du débat démocratique et de l'échange public."

Des applaudissements suivent.

**M. Jacques Schnyder, Président,** ouvre la discussion.

**M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants,** fait part de son désarroi, comme M. Franco Villos. Il informe que son groupe soutiendra la résolution.

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** La résolution "Et maintenant?" est acceptée à l'unanimité.

## 10. Réponse à la motion 2022/01 "Sécurité des écoliers aux passages pour piétons"

### 01.0302 Motions, postulats, interpellations

**M. Jacques Schnyder, Président**, rappelle que dans la mesure où l'auteur de la motion ne fait plus partie du Conseil général, l'administration s'est approchée de lui pour lui demander si un co-signataire reprenait la motion à son nom. M. Alexandre Jolicorps a informé que la motion est reprise par M. Maxime Ochsenbein. Le Président donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Pierre-Michel Raetzo.

**M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal**, souhaite apporter quelques compléments à la réponse donnée par écrit :

1) Prélude a proposé ses services à la commission scolaire car la recherche de volontaires pour cette tâche des patrouilleurs s'est avérée avoir peu de succès.

2) Prélude propose ses services dans un cadre précis, c'est-à-dire : évaluer cette prestation après une période d'essai qui a été définie à trois mois. Puis des évaluations régulières en interne et auprès de l'école.

A ce jour, après la formation dispensée par la police cantonale et un suivi de leur part régulier, le système prend forme et certains des collaborateurs de Prélude SA ont déjà assimilé les tâches et les "rituels" liés à cette fonction. Un accompagnement quotidien est encore garanti par l'encadrement de Prélude. Dans une deuxième partie, l'accompagnement deviendra plus sporadique.

3) En terme d'assurances, le BPA offre aux collaborateurs de Prélude une assurance collective accidents et ceci en complément de l'assurance accident de Prélude et offre aussi une couverture Responsabilité Civile et une protection juridique toujours pour une période de 18 mois renouvelable.

4) La prestation des collaborateurs de Prélude SA est gratuite pour la commune et le restera après la période d'essai pour autant que celle-ci soit concluante bien sûr. La plus-value pour les collaborateurs de Prélude est la possibilité de vivre une véritable inclusion, un contact très enrichissant avec notre jeune génération, le corps enseignant et les parents. Pour les enfants cela devrait permettre aussi d'avoir peut-être un regard différent sur les personnes en situation de handicap.

5) Il est important de préciser que cette prestation n'est pas une fin en soi. Il est impératif que des solutions à plus long terme soient cherchées. En effet, dans un cadre protégé, ce qui est aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain. Les collaborateurs engagés pour cette prestation sont volontaires et ont répondu à une annonce interne. La fluctuation et le taux d'absentéisme dans un atelier comme Prélude SA est important. Soyons donc prudents quant à la pérennité du fonctionnement actuel.

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

**M. Maxime Ochsenbein, UDC et sympathisants**, remercie M. Pierre-Michel Raetzo pour les solutions rapides qui ont été trouvées. Il transmet également les remerciements de M. Alexandre Jolicorps. Il relève que, comme l'a dit M. Raetzo, cette solution ne sera peut-être pas viable sur le long terme. Il invite les parents qui ont réclamé dans la presse et critiqué les autorités à se mobiliser.

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande si la parole est encore demandée. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** La motion 2022-01 Sécurité des écoliers aux passages pour piétons est acceptée par 29 voix et une abstention.

## 11. Prendre connaissance du décompte final de la rénovation de la halle de gymnastique de l'ESMA

### 08.0165 Contrôle des crédits d'engagement

**M. Jacques Schnyder, Président,** informe que M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, n'a pas de complément à apporter par rapport au document écrit transmis mais qu'il se tient à disposition en cas de question. Il demande si la parole est requise. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion.

## 12. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11

### 01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

**M. Jacques Schnyder, Président,** donne la parole au Président de la Commission d'accompagnement Chemenay 11.

**M. Nicolas Curty, Président de la Commission d'accompagnement,** informe en moyen d'une présentation Powerpoint. Au sujet de la situation actuelle et du plan de travail, il informe de la tenue de 17 séances et de 65 points traités ou en cours de traitement. Le rapport pour le Conseil communal est en cours d'établissement; une présentation sera faite au Conseil communal le 2 février 2023 dans le but de demander ensuite un crédit complémentaire au Conseil général. Si l'exécutif l'accepte, la demande de crédit sera mise à l'ordre du jour du Conseil général du 27 mars 2023. Ensuite, si le crédit est accepté, il s'agira de réaliser les travaux entre avril et septembre, toujours suivis par la Commission d'accompagnement. Le but est de présenter le décompte final le 20 novembre 2023.

M. Nicolas Curty présente les projections des dépenses (chiffres non définitifs). Au total, entre les factures payées, les travaux adjudiqués encore à payer et les travaux encore à payer qui ne sont pas adjudiqués, le montant s'élève à CHF 1'993'000.00. Il rappelle que des crédits ont été formellement décidés par les organes compétents pour un montant de CHF 1'396'000.00. Il devrait donc être question d'une demande de crédit complémentaire à voter de l'ordre de CHF 597'000.00.

M. Nicolas Curty évoque encore les dépenses faites par la Commission qui dispose d'un budget de CHF 25'000.00. Il y a pour l'instant CHF 2'420.00 de jetons de présence; 80 heures de secrétariat ont été effectuées dans le cadre de l'horaire de travail normal (zéro hors du cadre de l'horaire de travail).

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande si la parole est requise. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion.

## 13. Informations du Conseil communal

### 01.0465 Echancier, affaire en suspens

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole au Maire, M. Jacques-Henri Jufer.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, informe au sujet des dicastères du Conseil communal. Il rappelle que le Conseil communal avait, en fin d'année passée, décidé d'une réorganisation des dicastères qui était le fruit de plusieurs mois de réflexions. Une attribution des dicastères avait ensuite été faite. Mais un recours a été déposé contre l'ordonnance 1 et son annexe (donc la réorganisation des tâches) par des personnes tierces. La Préfecture nous l'a signalé en nous indiquant qu'il y avait un effet suspensif. Le Conseil communal a rendu son mémoire de recours estimant qu'il n'y avait rien d'illégal selon lui et que cela relevait de sa compétence.

Mais la première répartition n'était plus valable et il a fallu procéder à une nouvelle attribution selon l'ancienne ordonnance.

Puis il y a eu la première séance en début d'année avec le nouveau Conseil communal et des discussions ont eues lieu. L'exécutif a alors décidé deux choses:

1. Malgré le fait qu'il n'y avait rien d'illégal, il a annulé sa décision de novembre 2022.
2. Il a décidé d'une nouvelle organisation des dicastères, donc de procéder à la modification de l'ordonnance. Celle-ci est proche de celle qui avait été décidée en novembre, mais elle consacre un dicastère à part entière pour les bâtiments et met Sport, culture, jeunesse avec le dicastère Eau potable, eaux usées, forêts et pâturages.

Suite à cela le Conseil a procédé à une nouvelle attribution des dicastères. Mais il peut toujours y avoir un recours contre cette ordonnance. Nous n'avons pas attendu les 30 jours pour procéder à l'attribution, ceci afin d'avoir une organisation claire au sein du Conseil communal, savoir qui fait quoi. Mais chacun est informé que c'est sous réserve qu'il n'y ait pas de recours. La répartition se fait ainsi:

- Mairie, aménagement du territoire, sécurité : Jacques-Henri Jufer
- Affaires sociales : Joëlle Braun Monnerat
- Eau potable, eaux usées, forêts, pâturages, culture, sport, jeunesse : Stève Blaesi
- Finances et promotion économique : Grégory Affolter
- Services techniques, transports et énergie : Ismaël Mohni
- Ecoles : Pierre-Michel Raetzo
- Bâtiments : Josian Furer

Le Maire informe que l'administration écrira aux partis pour qu'ils proposent des membres aux Commissions des finances et technique, qui dépendent du Conseil communal. En ce qui concerne le programme législature, l'idée de se retrouver et de se mettre au vert a déjà été approuvée par le Conseil communal; ce que l'exécutif devra discuter dorénavant c'est le fait d'intégrer ou non les partis politiques. Ce programme de législature sera présenté au Conseil général de juin.

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Il passe la parole à M. Stève Blaesi, conseiller communal, pour une information au sujet du télési.

**M. Stève Blaesi, conseiller communal**, informe que les travaux du télési sont terminés et ont été validés par le Concordat intercantonal des téléphériques et téléskis. Le Conseil communal a nommé jeudi passé un chef technique et, dans la foulée, a fait une demande de remise en fonction de cette installation auprès du canton. Parallèlement à ces démarches, des discussions sont en cours avec le Ski-Club et le BikePark pour la signature d'une convention réglant toutes les modalités d'utilisation du télési, soit printemps-été-automne pour le BikePark et hiver pour le Ski-Club. Stève Blaesi a demandé qu'une séance se tienne rapidement avec toutes les parties pour discuter de la convention afin que tout soit mis à jour et que tout le monde travaille dans le calme et la sécurité pour éventuellement ouvrir si on obtient l'autorisation du canton ; cette

séance se tiendra mardi prochain. Mais à ce stade la commune n'a toujours pas cette autorisation, si bien qu'en cas de neige il faudrait que le canton la donne rapidement. La commune fera aussi une information pour que les gens soient au courant de la situation. Dans l'attente de cette autorisation et que les gens soient formés à la sécurité, le téléski ne pourra pas ouvrir. La bonne nouvelle est que le télébob est fonctionnel et les écoles pourront l'utiliser avec des enseignants qui ont été formés; ceci dès qu'il y aura assez de neige.

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Constatant qu'il n'y a plus d'information du Conseil communal, il clôt ce point.

## 14. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30 32)

### 01.0302 Motions, postulats, interpellations

**M. Jacques Schnyder, Président,** indique avoir reçu une motion, de la part de M. Marc Utermann. Le Président lui donne la parole pour le développement de la motion.

**M. Marc Utermann, PLR et sympathisants,** informe au sujet de la motion "S'attaquer très rapidement à des entretiens importants de nos collègues". La motion demande que le Conseil communal mette tout en œuvre très rapidement pour que des actions importantes soient entreprises en 2023 dans l'entretien des bâtiments scolaires, en présentant un échéancier. M. Marc Utermann développe la motion. La motion sera publiée sur le site internet de la commune et transmise à tous les conseillers généraux. Cette motion est co-signée par tous les membres du groupe PLR et sympathisants.

**M. Jacques Schnyder, Président,** clôt ce point.

## 15. Questions orales

### 01.0331 Propositions

**M. Jacques Schnyder, Président,** indique avoir reçu une question orale, de la part de M. Marc Utermann. Il lui donne la parole.

**M. Marc Utermann, PLR et sympathisants,** fait cette déclaration: "Il n'aura certainement échappé à personne que le projet des bâtiments scolaires a été balayé dans les urnes fin novembre 2022. Je souhaiterais savoir ce que le Conseil communal va entreprendre - ou ce qu'il a déjà entamé depuis le 1er décembre 2022 - pour s'attaquer à nouveau à la problématique des bâtiments scolaires qui était une priorité de la précédente législature."

**M. Jacques Schnyder, Président,** donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Jacques-Henri Jufer.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** indique que la votation a eu lieu le 27 novembre 2022 et que le projet a été refusé à près de 72%; le résultat a le mérite d'être clair. Le 1er décembre, le Conseil communal a pris acte de ce résultat; il a été évoqué à ce moment qu'il faudra remettre sur pied un groupe de travail mais qu'il reviendra au Conseil communal de la législature 2023-

2026 de prendre ce dossier en main. Jeudi passé le Conseil communal a validé le résultat, après le délai de recours. Pour l'instant, M. Jufer estime que le Conseil a fait ce qu'il fallait. Ce dossier n'est pas mis sur le côté, ce sera un des points forts de la prochaine législature. Il faudra trouver des solutions en fonction des moyens. M. Jufer indique que cela n'engage que lui, mais la population n'a pas rejeté ce projet car il était mauvais mais pour des raisons de coûts. Donc il faudra trouver une solution avec un coût d'investissement plus bas.

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande à M. Marc Utermann s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Marc Utermann, PLR et sympathisants,** se déclare satisfait.

**M. Jacques Schnyder, Président,** indique qu'il clôt ce point de l'ordre du jour. Il remercie les élus pour leur participation. La prochaine séance du Conseil général est fixée au 27 mars 2023. Il relève qu'à la suite de cette séance sera servi le verre de l'amitié; il remercie le personnel communal pour l'organisation. Il clôt la séance.

*Séance levée à 20h12*

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE**

Le Président :

Le Secrétaire :

Le Secrétaire PV :

Jacques Schnyder

Michael Bassin